

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2011-026 - Séance du 08 septembre 2011

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil: 10
- En exercice: 10
- Qui ont pris part à la délibération: 8

Date de convocation: 01 septembre 2011
Date d'affichage: 10 septembre 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 10/09/2011

Le onze août deux mille onze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, GUERIN Patrick, CHOPIN René, CORNESSE Jean-Pierre, GIRARD François, PAJOT Marc, QUIGNARD Jean-Pierre

Absents : DESNOYER Fabrice, PATRIAT Elisabeth

Secrétaire: GUERIN Patrick

Objet : ACCEPTATION DEVIS PRE-ETUDE PROJET DE METHANISATION BIOGAZ

Le Maire rappelle que, par délibération n°2011-021, le Conseil municipal a demandé, à la CIE DUPAQUIER un nouveau devis complémentaire pour analyser et finaliser la faisabilité de l'implantation d'un réseau de chaleur par méthanisation sur le territoire communal.

Après avoir examiné le document présenté et en avoir délibéré,
Le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTTE le devis de la CIE DUPAQUIER n°448/P11-2697 du 16août 2011 d'un montant de 4125,00 € HT soit 4933,50 € TTC.

CHARGE le Maire de passer commande de cette étude

SOLLICITE l'aide financière de l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne au taux maximum.

FIXE le plan de financement lequel peut se résumer ainsi :

- | | |
|---|-----------|
| - Subvention de l'ADEME et du Conseil Régional au taux de 80% : | 3300,00 € |
| - Part restant à la charge de la Commune (TVA comprise) : | 1633,50 € |

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la
loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.
Acte publié le 20 janvier 2011



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/09/2011
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/09/2011